



PV stationnement : mauvaise rue

Par **SuperCyprien**, le **04/04/2015** à **09:00**

Bonjour à tous,

mauvaise nouvelle hier en rentrant à la maison : PV pour stationnement gênant sur trottoir (je suis en moto). Le PV mentionne 3 rue de Champfleury, mais ma moto n'y a jamais mis les roues. Elle était stationnée (sans doute, car c'était il y a 15 jours) rue de Champagny.

Seulement, je n'ai rien pour étayer mes dires... Si ce n'est que je bossais à deux pas de la rue de Champagny qui est à 1800m (et 23min à pieds selon Google Maps) de la rue de Champfleury ou était censée se trouver la moto.

Par **janus2fr**, le **04/04/2015** à **11:00**

Bonjour,

Comme vous l'avez compris, pour contester sur ce point, il vous faut prouver que votre moto n'était pas à l'adresse indiquée ou alors qu'à l'adresse indiquée, l'infraction ne pouvait pas avoir lieu (pas de trottoir).